



Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague B

ACADÉMIE : AMIENS

Établissement : Université de Picardie Jules Verne

Demande n° S3LP120002707

Dénomination nationale : Management des organisations

Spécialité : Management des collectivités territoriales

Présentation de la spécialité

Cette licence professionnelle est ouverte depuis 2004 et forme des cadres intermédiaires de gestion de la fonction publique territoriale. Elle apporte des compétences transversales appliquées à la gestion des collectivités en matière de finance et de comptabilité, d'urbanisme et de développement des territoires, de services à la population, de communication, de gestion des ressources humaines. Les métiers visés sont : assistant administratif ou de direction, responsable marchés et achats, agent de gestion comptable, contrôleur de gestion, gestionnaire des marchés, responsable de gestion comptable, agent de gestion financière, budgétaire et comptable, contrôleur de gestion, chargé de l'emploi et des compétences, responsable de la formation, conseiller en prévention des risques professionnels, chargé de communication, développeur économique, chef de projet tourisme, chargé d'études d'urbanisme et d'aménagement urbain, instructeur d'autorisation d'occupation des sols, secrétaire de mairie.

La spécialité est localisée à Creil, portée par l'Institut universitaire de technologie de l'Oise. Des conventions de partenariats sont signées avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Oise, le Centre national de la fonction publique territoriale de Picardie et le Parc naturel régional Oise - Pays de France. La formation accueille un public en formation initiale et en formation continue.

Indicateurs

Principaux indicateurs (moyenne sur 4 ans ou depuis la création si inférieure à 4 ans) :

Nombre d'inscrits	26
Taux de réussite	93 %
Pourcentage d'inscrits venant de L2	7 %
Pourcentage d'inscrits en formation initiale (hors apprentissage et contrats de professionnalisation)	96 %
Pourcentage d'enseignements assurés par des professionnels	35 %
Pourcentage de diplômés en emploi : 1 enquête nationale 3 enquêtes à 6, 18 et 30 mois de l'établissement	71 % de 39 % à 66 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette licence est en adéquation avec les besoins du secteur d'activité en termes d'emplois et de compétences. Les perspectives, les opportunités et problématiques des collectivités sont prises en compte afin de préparer de futurs professionnels opérationnels. La formation a su répondre positivement aux recommandations émises lors de la dernière campagne d'habilitation. Elle est organisée efficacement à travers : l'importance accordée à la sensibilisation des étudiants par des visites, conférences et modules de rentrée ; la mise en place de dispositifs de soutien en communication ; la prise en compte et l'adaptation à l'évolution des contextes réglementaire, socio-économique ; la prise en compte des attentes et besoins des étudiants ; l'existence de bourses pour les projets et les stages.

Cependant, les résultats de l'insertion sont loin d'être probants. Malgré les partenariats, et au-delà d'une présentation imprécise des données (ayant nécessité de recalculer les taux), certaines incohérences (concernant, par exemple, des pourcentages manifestement erronés de poursuites d'études hors établissement) et des divergences entre dossiers d'habilitation et d'auto-évaluation, la formation enregistre des taux d'insertion immédiats insuffisants. Ces résultats ne sont nullement analysés, alors qu'il s'agit du principal critère justifiant l'existence d'une licence professionnelle.

- Points forts :
 - Des partenariats et soutiens actifs, formalisés, des milieux professionnels.
 - La bonne organisation pédagogique.
 - Un processus actif d'adaptation de la formation aux besoins de la professionnalisation.

- Points faibles :
 - Une insertion professionnelle insuffisante.
 - L'absence d'analyse et le manque de suivi des résultats d'insertion.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'analyser, en conseil de perfectionnement, le besoin réel en termes d'emplois, compte-tenu des perspectives actuelles, et de veiller à l'insertion professionnelle immédiate des diplômés. Plutôt que de se placer dans une perspective d'ouverture de groupes, il conviendrait tout d'abord de chercher, à travers la politique de sélection des candidatures, à mettre en adéquation les effectifs avec les emplois anticipés pour les années à venir. Ceci semble d'autant plus nécessaire que ce type de formation existe dans de nombreuses autres régions. Il faudrait, au-delà des partenariats et des lettres de soutien des milieux professionnels, veiller auprès de ceux-ci à ce que cette adéquation soit bien réelle entre nombre de diplômés et emplois offerts.

L'établissement pourrait également chercher à diversifier le public, aujourd'hui presque exclusivement en formation initiale, en faisant monter en puissance la formation continue, voire en mettant en place l'alternance. Le conseil de perfectionnement devrait mener l'analyse des besoins d'ajustements et faire des suggestions en intégrant des représentants étudiants et des anciens élèves. Enfin, on devrait poursuivre la démarche d'intégration d'étudiants de L2, dont on a commencé à mesurer les effets sur les deux dernières années.